

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 mai de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21/05/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand (visioconférence), DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : MANNEVEAU Julie, pouvoirs à Katell CHANTREAU
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à Dominique BOUCHERON
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Françoise LAOUENAN-LE LEC
JAFFRY Bernard, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE

Secrétaire de séance : Anissa ANDASMAS

Délibération N°DE 45-2021

Objet : Proposition de déchéance quadriennale – Titre OUESCO contribution 2015

Rapporteur : Hugues TUPIN

En janvier 2020, Douarnenez communauté a reçu une relance de la trésorerie de Pont l'Abbé à l'attention du syndicat des eaux de Pen Ar Goayen émis par le syndicat Mixte Sage Ouest Cornouaille (OUESCO). Cette relance concerne le paiement de la contribution 2015 qui s'élève à 1 555 €.

Pour rappel, en 2014, la dissolution du syndicat des eaux de Pen Ar Goayen a entraîné le partage du patrimoine (dettes, recettes...) entre QBO, la CCHPB et Douarnenez Communauté (pour la commune du Juch et de Pouldergat). Ce titre n'a pas pu être mandaté en 2015 car il a été initialement adressé à la mairie de Plogastel Saint Germain.

Il est aujourd'hui proposé de régulariser la situation. Ce titre datant de plus de quatre ans il est nécessaire de faire une délibération pour permettre la déchéance quadriennale avant son mandatement.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 10 mai 2021,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,



Il est proposé :

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer et exécuter tout document nécessaire à la mise en œuvre de la déchéance quadriennale pour permettre le mandatement du titre concernant la contribution 2015 à OUESCO.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 27 mai 2021

Le Président,
Philippe AUDURIER



REPUBLICQUE FRANCAISE
DOUARNENEZ
COMMUNAUTE
*